

SIEA Caux Nord Est

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Exercice 2024

01/06/2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'Article L.2224-5 (annexe V) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

L'essentiel de l'année 2024 - Service d'Assainissement Collectif

Territoire desservi

Le SIEA Caux Nord Est dessert les communes BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, ETALONDES, EU, FLOQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GUILMECOURT, INTRAVILLE, ST QUENTIN AU BOSQ, TOURVILLE LA CHAPELLE), SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSROCOURT, SEPT-MEULES et TOUFFREVILLE SUR EU.

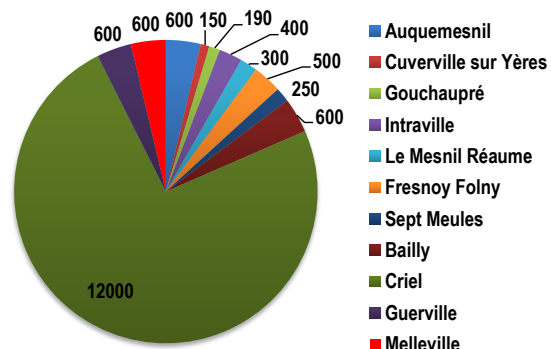
Au 31 décembre 2024, le service dessert 21 communes, soit 7865 abonnés.

Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte de 173 km, à 67 postes de relèvement et à 11 hydro-éjecteurs.

Le service gère onze ouvrages d'épuration dont deux filtres plantés de roseaux, un filtre à sable, quatre lagunes dont deux aérées et quatre boues activées, d'une capacité totale de 16 190 EH.

Capacité des stations d'épuration en EH en 2024



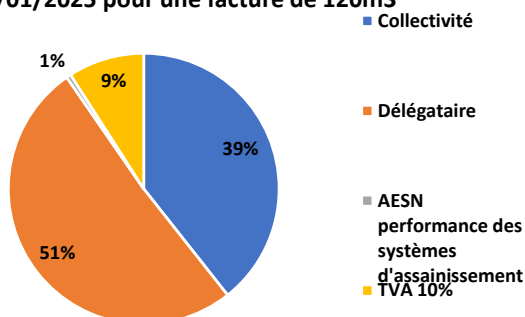
Performances de l'épuration

Les équipements des ouvrages d'épuration sont conformes à 100% à la réglementation.

Les STEP de type boues activées à savoir **BAILLY EN RIVIERE, CRIEL SUR MER, INTRAVILLE, GUERVILLE** et **MELLEVILLE** ont entraînés l'évacuation de 76,6 Tonnes de Matières Sèches de boues valorisées en épandage agricole. En moyenne annuelle, chaque station de type Boues activées a permis d'éliminer plus de 96 % de la pollution organique.

Prix de l'assainissement

Prix du service assainissement collectif au 01/01/2025 pour une facture de 120m³



592,52 € TTC pour une facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2025 soit **4,94 € TTC/m³**

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement), une part proportionnelle à la consommation en eau potable et des taxes et redevances destinées à aider financièrement les communes lors de leurs investissements et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration. Ces sommes sont partagées entre la Collectivité, l'exploitant et les services de l'Etat.

Sommaire

Indicateurs descriptifs du service	5
1. Caractérisation technique du service	5
1.1 Territoire desservi	5
1.2 Mode de gestion du service	5
1.3 Estimation de la population desservie	6
1.4 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	6
1.5 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)	6
1.6 Nombre d'abonnements	6
1.7 Volumes facturés	7
1.8 Caractéristiques du réseau de collecte	7
1.9 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaire par temps de pluie par système d'assainissement	8
1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10.1 BAILLY EN RIVIERE	8
1.10.2 CRIEL SUR MER	9
1.10.3 GUERVILLE	9
1.10.4 MELLEVILLE – USINE DE DEPOLLUTION	10
1.10.5 FRESNOY-FOLNY (LAGUNE AEREE)	11
1.10.6 SEPT MEULES (LAGUNE NATURELLE)	11
1.10.7 INTRAVILLE (LAGUNE AEREE)	12
1.10.8 MESNIL REAUME (LAGUNE NATURELLE)	12
1.10.9 CUVERVILLE SUR YERES (FILTRE A SABLE)	12
1.10.10 GOUCHAUPRE (FILTRE PLANTES ROSEAUX)	13
1.10.11 AUQUEMESNIL (FILTRE PLANTES ROSEAUX)	13
2. Tarification et recettes du service	13
2.1 Modalités de tarification	13
2.2 Facture d'assainissement type	14
1.1 Recettes	15
2. Indicateurs de performance	15
2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	15
2.2 Conformité de la dépollution	16
3. Financement des investissements	17
3.1 Montants financiers des travaux engagés le dernier exercice budgétaire	17
3.2 Etat de la dette de service	18
3.3 Amortissements des immobilisations réalisés	18

3.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales	18
3.5	Programme pluriannuel de travaux.....	19
3.5.1	Collectivité.....	19
3.5.2	L'exploitant.....	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
4.1	Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	20
4.2	Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisés.....	21
5.	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	22
6.	ANNEXE AESN Lettre Maire	24

Indicateurs descriptifs du service

D201.0 : Nombre d'habitants desservis total (estimation) = **13 124**

D202.0 : Nombre d'autorisations spécifiques de déversement = **1**

D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration = **87,6 t MS**

D204.0 : Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ = **4,94 €/m³**

1. Caractérisation technique du service

1.1 Territoire desservi

Le **SIEA Caux Nord Est** regroupe les communes BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, ETALONDES, EU, FLOCQUES, FRESNOY-FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX (ASSIGNY, AUQUEMESNIL, BRUNVILLE, GLICOURT, GOUCHAUPRE, GUILMECOURT, INTRAVILLE, SAINT QUENTIN EU BOSCH, TOURVILLE LA CHAPELLE), SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSCROCOURT, SEPT-MEULES et TOUFFREVILLE SUR EU.

Informations pratiques :

Nom du Président en 2024 : Martial FROMENTIN

Adresse : 91 Rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER

Accès : Place du Général de Gaulle

Tél : 02 35 82 87 23 / Fax : 02 35 50 65 66

Courriel : secratariaat@seacne.fr ou cbauchet@seacne.fr

Horaires d'ouverture : 08h30-12h00 & 13h30-17h00, fermé le vendredi après-midi

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en service délégué par la société CFSP VEOLIA Eau/HYDRA. Leurs coordonnées sont les suivantes :

Agence Veolia Dieppe

Route de l'Escharpe

76200 DIEPPE.

Tél : 09 69 39 56 34

Agence Hydra – Lhotellier Eau

ZI rue du Manoir

76340 BLANGY SUR BRESLE

Tél : 02 32 97 42 61

Le contrat de délégation de service public a pris effet, pour 12 ans le 01/10/2018 jusqu'au 30/09/2030. Avenant :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	03/08/2023	Conditions techniques, administratives et financières permettant d'assurer l'exploitation des nouvelles installations (PR Gutenberg Incheville et Jeanne d'Arc à Criel, les step de Bailly en Rivière et Gouchaupré)
2	03/08/2023	Impact de la crise des matières premières et de l'énergie - Ajustement de la fréquence d'actualisation des formules d'indexation

Dans le cadre de l'exploitation du service, la Collectivité a confié au groupement VEOLIA Eau/HYDRA les prestations suivantes :

- Exploitation et entretien des installations de traitement,
- Pompage et collecte des réseaux
- Contrôle des parties privées des branchements d'assainissement.

1.3 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau d'assainissement sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers. Cette valeur n'a pas été communiquée par les services de VEOLIA Eau dans le détail, la seule valeur globale a été fournie, à savoir **la population totale desservie sur le périmètre syndical est estimée à 13 124 habitants**

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
BAILLY EN RIVIERE	317	LE MESNIL-REAUME	512
BAROMESNIL	188	LONGROY	288
BAZINVAL	433	MELLEVILLE	226
CRIEL SUR MER	1670	MONCHY SUR EU	538
CUVERVILLE SUR YERES	84	PETIT CAUX	3147
ETALONDES	937	SAINT OUEN SOUS BAILLY	200
EU	136	SAINT PIERRE EN VAL	1106
FLOCQUES	595	SAINT REMY BOSCROCOURT	490
FRESNOY FOLNY	408	SEPT MEULES	161
GUERVILLE	405	TOUFFREVILLE SUR EU	168
INCHEVILLE	1115	TOTAL	13 124

1.4 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques a été accordée par la Collectivité.

GAEC les Hauts Traits – 12 Grande Rue Gouchaupré 76630 PETIT CAUX

1.5 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques (Volume)	Date d'effet	Durée
Convention	Export Déversement eaux usées de BAZINVAL, INCHEVILLE et LONGROY sur STEP de Bouvaincourt sur Bresle	Permanent	SIVOM de Gamaches et SIEA Caux Nord Est	19 314 m3/an	Août 2017	5 ans par tacite reconduction
Convention	Export Traitement de ST PIERRE EN VAL et MONCHY SUR EU sur STEP du Tréport	Permanent	SMABL et le SIEA Caux Nord Est	40 064 m3/an	1 ^{er} oct 2021	DSP SMABL (30/09/2026)
Convention	Export Traitement eaux usées de GLICOURT et TOURVILLE LA CHAPELLE sur ST MARTIN EN CAMPAGNE	Permanent	SIAEPA de Dieppe Nord et SIEA Caux Nord Est	40 000 m3/an	1 ^{er} oct 2018	Contrat d'affermage (30/09/2030)
Convention	Import Traitement eaux usées de TOCQUEVILLE SUR EU sur CRIEL SUR MER	Permanent	Syndicat Caux Nord Est et SIAEPA de Dieppe Nord	10 000 m3/an	1 ^{er} oct 2018	Contrat d'affermage (30/09/2030)

1.6 Nombre d'abonnements

Au 31 Décembre 2024, le nombre d'abonnés desservis était de 7 868 dont 1 abonné d'autre service (réception d'effluent).

La répartition détaillée par commune communiquée par VEOLIA pour cette année est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'abonnés
BAILLY EN RIVIERE	152	LE MESNIL-REAUME	314
BAROMESNIL	107	LONGROY	301
BAZINVAL	177	MELLEVILLE	111
CRIEL SUR MER	2 262	MONCHY SUR EU	238
CUVERVILLE SUR YERES	42	PETIT CAUX	1 206
ETALONDES	520	SAINT OUEN SOUS BAILLY	83
EU	30	SAINT PIERRE EN VAL	497
FLOCQUES	333	SAINT RÉMY BOSCROCOURT	243
FRESNOY FOLNY	239	SEPT MEULES	77
GUERVILLE	211	TOUFFREVILLE SUR EU	85
INCHEVILLE	637	Total :	7 865

L'évolution du nombre total d'abonnés en fonction de la provenance des effluents est présentée dans le tableau suivant :

	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Abonnés sur le périmètre du service	7 423	7 862	7 865	0,04%
Autres services (Réception d'effluents)	2	1	1	/
Nombre total d'abonnements	7 425	7 863	7 866	0,04%

Le nombre d'autorisations spécifiques de déversement permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte. Ces autorisations sont signées par la Collectivité responsable du service de collecte des eaux usées conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Le nombre d'autorisation spécifique de déversements est de 1 en 2023, d'après les services de VEOLIA (RAD 2023).

1.7 Volumes facturés

	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Assiette de redevance (m3)	477 577	474 215	483 294	1,9%
Nombre d'habitants desservis (estimation)	12 610	12 595	13 124	4,20%

1.8 Caractéristiques du réseau de collecte

Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 173,2 kilomètres (hors branchements). Le nombre de branchements est de 6 173.

Le réseau est de type **séparatif**.

Linéaire (ml) et ouvrages	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Canalisation gravitaire	140 220	141 950	142 019	0,05%
Canalisation de refoulement	30 603	31 215	31 215	0%
Longueur totale du réseau	170 823	173 165	173 234	0,04%
Nombre de branchements (séparatifs)	6 148	6 173	6 209	0,6%
Nombre de regards	3 104	3 139	3 141	0,1%
Nombre de trop pleins de postes de refoulement	5	5	5	0%

1.9 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaire par temps de pluie par système d'assainissement

Commune	Localisation	Information
INCHEVILLE	Rue Gutenberg	Mise en place d'un réseau séparatif en 2021

1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **onze ouvrages d'épuration** :

- 4 boues activées (Bailly en Rivière, Criel sur Mer, Guerville, Melleville)
- 4 lagunes dont 2 aérées Fresnoy Folny, Intraville PETIT CAUX et 2 naturelles Mesnil Réaume, Sept Meules
- 1 filtre à sable (Cuverville sur Yères)
- 2 filtres plantés de roseaux (Auquemesnil et Gouchaupré PETIT CAUX)

Quelques définitions :

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

1.10.1 BAILLY EN RIVIERE

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : concentrateur

Année de construction : 1984

2020 : Restructuration de la filière boues, mise en œuvre d'un prétraitement ; restructuration du dégazage ;

Dossier de déclaration : arrêté du 05 février 2020

Capacité nominale : 600 EH - Population raccordée : 320 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 36 098,50 m³

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		95	97,5	96,6	95,2	82,4	59,2
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans la rivière Le Bailly Bec (autorisation du 20/09/83 déclaration du 05/02/2020)

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NTK	NH4+
Concentration max (mg/l)	90	30	30	15	10

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole, 100% des boues sont conformes à la réglementation.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Bailly en Rivière	17,5	3,99	5	25,31%

La collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 28/12/2004, agrandi au 16 mars 2012.
Périmètre d'épandage : 106,52 hectares (1 agriculteur) périmètre conjoint avec la station de GUERVILLE

1.10.2 CRIEL SUR MER

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : centrifugeuse

Année de construction : 1992

Capacité nominale : 12 000 EH - Population raccordée : 6 548 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 311 406 m3

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL	Pt (kg/j)
Capacité	2000	1440	720	1080	180	180	48
Rendement moyen annuel %		96,4	98,8	99,2	95,5	93,1	94
Fréquences d'analyses		24	14	24	14	14	14

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans l'Yères (autorisation du 28/06/1991 ; renouvellement d'autorisation du 10/07/2014 et arrêté du 16/01/2015 modifiant l'annexe n°1 liste des micropolluants de l'arrêté du 10/07/2014)

Paramètres	DCO	DBO5	MES
Concentration max (mg/l)	90	25	30
Rendement minimum par bilan %	88	93	92

Paramètres	E.Coli	Entérocoques
Concentration max	103/100ml	10 ² /100 ml
Période estivale de juin à septembre		

Paramètres	NGL	NTK	Pt
Concentration moyenne annuelle (mg/l)	15	10	2
Rendement %	85	90	85

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Criel sur Mer	150,3	98,2	65,6	-33,20%

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 15 Novembre 2004 et agrandi le 04 juin 2012.
Périmètre d'épandage : 377,97 hectares (6 agriculteurs).

2024 : Baisse du volume par rapport aux années précédentes, une partie des boues produites en 2024 a été stockée et sera évacuée en 2025.

2023 : L'écart concernant la quantité de boues évacuées entre 2022 et 2023 s'explique par le fait que les boues étaient chaulées en 2022.

2022 : Les boues ont été chaulées (hygiénisation) par une unité mobile par la société GHTP puis stockées sur l'aire de stockage de Criel sur Mer avant d'être épandues.

1.10.3 GUERVILLE

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : concentrateur

Année de construction : 1994

Capacité nominale : 600 EH - Population raccordée : 409 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)
 Volume en entrée de la station : 34 821 m³

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		96,5	99,4	98,6	96,2	87,1	85,9
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans une lagune d'infiltration (rejet diffus) (autorisation du 28/06/94)

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration	90	30	30	10	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Guerville	15,7	5,19	6	15,61%

La collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 28/12/2004, agrandi au 16 mars 2012.

Périmètre d'épandage : 132,7 hectares (1 agriculteur), périmètre conjoint avec la station d'épuration de Bailly-en-Rivière.

2021/2022 : Les boues ont été déshydratées par la société GHTP par une unité mobile de centrifugation. Elles ont ensuite été chaulées sur le site de stockage de la commune de Criel sur Mer par la même société.

1.10.4 MELLEVILLE – USINE DE DEPOLLUTION

Traitement des effluents :

Type de traitement : boues activées en aération prolongée, filière boues : aucun traitement

Année de construction : 2004

Capacité nominale : 600 EH

Population raccordée : 439 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 21 535 m³

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	Débit (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité	90	90	36	36	-	-	
Rendement moyen annuel %		97,8	97,3	99	98,5	88	68,6
Fréquences d'analyses		1	1	1	1	1	1

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (déclaration du 07/11/02)

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	30	15	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
----------------------------	------	------	------	-----------------

Melleville	30	19	11	-42,11%
------------	----	----	----	---------

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage depuis le 07/12/2006.

Périmètre d'épandage : 26 hectares (1 agriculteur).

2021/2022 : Les boues ont été déshydratées par la société GHTP par une unité mobile de centrifugation. Elles ont ensuite été chaulées sur le site de stockage de la commune de Criel sur Mer par la même société.

Stations Boues activées du Syndicat

Quantités de boues produites :

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Bailly en Rivière	17,5	3,99	5	25,31%
Criel sur Mer	150,3	98,2	65,6	-33,20%
Guerville	15,7	5,19	6	15,61%
Intraville (lagune)	4,03	0,84	0	/
Melleville	30,0	19	11	-42,11%
TOTAL	213,5	127,22	87,6	-31,14%

1.10.5 FRESNOY-FOLNY (LAGUNE AEREE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 1983

Capacité nominale : 500 EH

Population raccordée : 430 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 4 204,80 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (déclaration du 08/12/82)

Débit de référence : 75m³/j

Capacité nominale : 30kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	90	30	85	40	

1.10.6 SEPT MEULES (LAGUNE NATURELLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune naturelle

Année de construction : 1997

Capacité nominale : 250 EH

Population raccordée : 171 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 6 599,20 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans le fleuve l'Yères (déclaration du 14/06/01)

Débit de référence : 45m³/j

Capacité nominale : 18kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	120	35	30	15	

1.10.7 INTRAVILLE (LAGUNE AEREE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 2000

Capacité nominale : 400 EH

Population raccordée : 217 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 5 569,90 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une lagune d'infiltration (déclaration du 29/11/99)

Débit de référence : 60m³/j

Capacité nominale : 24kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	35	40	

Quantités de boues produites :

Les boues sont valorisées par épandage agricole.

Boues évacuées (Tonnes MS)	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Intraville	4,03	0,84	0	-100%

La Collectivité dispose d'un plan d'épandage récépissé de déclaration du 10/07/2017.

Périmètre d'épandage : 59,44 hectares (1 agriculteur).

1.10.8 MESNIL REAUME (LAGUNE NATURELLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : lagune aérée

Année de construction : 1998

Capacité nominale : 300 EH

Population raccordée : 287 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 3 806,95 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une lagune d'infiltration (déclaration du 16/07/98)

Débit de référence : 52m³/j

Capacité nominale : 21kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	85		

1.10.9 CUVERVILLE SUR YERES (FILTRE A SABLE)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre à sable

Année de construction : 1999

Capacité nominale : 150 EH

Population raccordée : 87 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA)

Volume en entrée de la station : 4 799,75 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet a lieu dans le fleuve l'Yères (données constructeur : LOTRASER)

Débit de référence : 23m³/j

Capacité nominale : 9kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL
Concentration max (mg/l)	125	25	35		

1.10.10 GOUCHAUPRE (FILTRE PLANTES ROSEAUX)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre planté de roseaux

Année de construction : 1998

Année de réhabilitation : 2021

Capacité nominale : 150 EH

Capacité nominale après travaux : 190 EH

Population raccordée : 162 habitants raccordés (en 2011, données VEOLIA) ; Pas d'abonné supplémentaire suite à la réhabilitation de la step

Volume en entrée de la station : 5 292,50 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans une zone d'infiltration (accord déclaration du 11/01/2021)

Débit de référence : 25m³/j

Capacité nominale : 9kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL
Concentration max (mg/l)	90	30	30	20	

1.10.11 AUQUEMESNIL (FILTRE PLANTES ROSEAUX)

Traitement des effluents :

Type de traitement : filtre planté de roseaux

Année de construction : 1997

Année de réhabilitation : 2014/2015

Capacité nominale : 250 EH

Capacité nominale après travaux : 600 EH

Population raccordée : 223 habitants raccordés (en 2018, données VEOLIA) auquel il faut ajouter les abonnés de St Quentin au Bosc 108

Volume en entrée de la station : 12 519,20 m³

Prescriptions de rejet :

Le rejet diffus a lieu dans un fossé d'infiltration (accord déclaration du 16/01/2013)

Débit de référence : 99m³/j

Capacité nominale : 36kg/j

Paramètres	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Concentration max (mg/l)	125	25	30	15		

2. Tarification et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

Le tableau suivant présente les tarifs du service assainissement du 01/01/2023 au 01/01/2025 :

Rémunération du service		01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	Variation
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	29,32	33,66	30,28	-10,04%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation	2,0873	2,5185	2,2665	-10,01%
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	58	58	58	0%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation	1,460	1,460	1,460	0%
Taxes et redevances					
Modernisation du réseau de collecte (€ HT/m3) jusqu'au 31/12/24	Consommation	0,1850	0,1850	/	0%
Performance des systèmes d'assainissement collectif à partir du 01/01/25	Consommation	/	/	0,0267	/
TVA	TVA	10%	10%	10%	0%

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement ou peuvent être mensualisés. Les volumes sont relevés via la télérelève.

Applicable jusqu'au 31/12/2024 : Redevance de modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, calculée chaque année par l'Agence de l'Eau pour chaque commune, lui est reversée afin de permettre les investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de la dépollution des eaux usées.

Depuis le 1er janvier 2008, elle concerne toutes les Collectivités équipées d'un réseau collectif.

Applicable à partir du 01/01/2025 : Redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs :

La réforme de 2025 apporte un signal sur la performance des Services Publics d'Eau et d'Assainissement ainsi qu'un couplage des tarifs entre usagers domestiques/industriels concourant au rééquilibrage entre usagers.

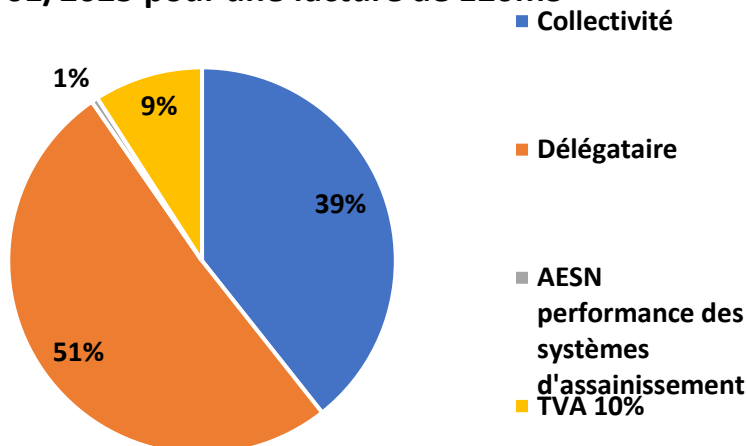
Les taux de redevances appelés désormais tarifs sont arrêtés par les instances de bassin (conseil d'administration et comité de bassin) dans les limites fixées par la loi.

2.2 Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m3) sont exposées ci-après selon les différentes communes.

Facture	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	Variation
Collectivité	233.20	233.20	233.20	0%
Exploitant	279.80	335,88	302,26	-10,01%
Modernisation des réseaux	22.20	22.20	/	/
Performance des systèmes d'assainissement collectif	/	/	3,20	/
Montant HT	535.20	591,28	538,66	-8,90%
TVA 10%	53.52	59,13	53,87	-8,90%
TOTAL TTC	588.72	650,41	592,53	-8,89%

Prix du service assainissement collectif au 01/01/2025 pour une facture de 120m3



Pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 4,94 €/m³ TTC.

1.1 Recettes

Les recettes du service d'assainissement sur l'année 2024 sont présentées ci-après.

Recettes de la Collectivité :

Part collectivité	2022	2023	2024	Variation
Facturation du service aux abonnés	1 104 080	1 131 602	1 153 251	1,91 %

Recettes de l'exploitant :

Part délégataire	HYDRA	2022	2023	2024	Variation
Facturation du service aux abonnés		420 317	403 844	471 346	16,71 %
Traitement des volumes extérieurs		0	0	0	/
Produits accessoires		16 615	16 237	22 334	37,55 %
Recettes liées aux travaux		33 140	24 707	16 546	-33,03%
TOTAL		470 072	444 788	510 228	14,71 %

Part délégataire	VEOLIA	2022	2023	2024	Variation
Facturation du service aux abonnés		648 444	754 996	812 256	7,58 %
Traitement des volumes extérieurs		6 252	7 430	3 417	NS
Produits accessoires		1 084	1 100	-1 273	NS %
Recettes liées aux travaux		42 566	22 006	85 079	NS %
TOTAL		698 346	785 532	899 479	14,51 %

2. Indicateurs de performance

2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis : Le service d'assainissement collectif dessert 7 868 abonnés soit 13 124 habitants.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif : 7 959

Le taux de desserte (201.1) : 98,82

Indice de connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées 202.2

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont pas comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,8%
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP 253, VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
Total Parties A et B		45	40
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.256	Existence information géographique précisant l'altimétrie canalisations	10	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.260	Localisation des autres interventions	10	10
VP.261	Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP.262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total		120	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 90%.

Pour l'année 2024, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées [P202.2] est de 90 points sur un barème de 120.

2.2 Conformité de la dépollution

- Conformité des performances des équipements d'épuration (254.3) :

Cet indicateur est établi par la Police de l'Eau qui le transmet à l'exploitant.

Conformité des performances des équipements d'épuration

Boues activées	2022	2023	2024
Criel sur Mer	100%	100%	100%
Performance globale du service	100%	100%	100%

- Conformité des équipements d'épuration :

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) :

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme	2022	2023	2024
Bailly en Rivière	100%	100%	100%
Criel sur Mer	100%	100%	100%
Guerville	100%	100%	100%
Melleville	100%	100%	100%
Intraville	100%	100%	/
Performance globale du service	100%	100%	100%

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) : 0,08 u/1 000 Habitants

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) : 4,04 u/100 km

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (253.2) :

Canalisations	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur du réseau (km)	170,8	170,8	170,8	170,8	173,2	173,2
Longueur renouvelée (km)	0	0	0,442	0,500	0	0

Le linéaire moyen réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les 5 dernières années/ longueur de réseau collecte hors branchement, est égal à 0,54 %.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (255.3) : 60

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) : 2,23%

Taux de réclamation (P258.1) : 0,00 u/1000 abonnés

3. Financement des investissements

3.1 Montants financiers des travaux engagés le dernier exercice budgétaire

Objet des travaux/études réalisés	Montant des travaux réalisés 2022 HT	Montant des travaux réalisés 2023 HT	Montant des travaux réalisés 2024 HT	Subventions accordées	Contribution des collectivités adhérentes
Travaux inopinés	21 845,00 €	17 843,00 €	32 393,00 €	Fond Vert en 2024	Néant
Branchements privatifs Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche 112 ^{ème} tranche	311 498,00 €	/	53 518,00 €	AE	Néant
Etude/travaux spécifique du réseau sous vide de Touffreville sur Eu 113 ^{ème} tranche	26 440,00 €	/	/	AE/CD	Néant
Optimisation de la step de Bailly en Rivière 114 ^{ème} tranche	32 240,00 €	/	/	AE/CD	Néant
Réhabilitation de la step de Gouchaupré 120 ^{ème} tranche	25 566,00 €	/	/	AE/CD	Néant
Réhabilitation réseaux Incheville 121 ^{ème} tranche	217 464,00 €	/	/	AE/CD	Néant
Diag Cuverville, Fresnoy, Sept Meules 122 ^{ème} tranche	7 998,00 €	16 421,00 €	50 535,00 €	AE/CD	Néant
Etude comparative boues 123 ^{ème} tranche	/	18 050,00 €	/	AE/CD	Néant
Réhabilitation du réseau de Criel bourg 126 ^{ème} tranche	/	6 720,00 €	423 467,00 €	AE/CD	Néant
Réhabilitation de la step de Cuverville sur Yères 128 ^{ème} tranche	/	10 715,00 €	25 862,00 €	AE/CD	Néant
Réhabilitation du clarificateur de la step de Bailly en Rivière 130 ^{ème} tranche	/	/	28 500,00 €	/	Néant
Extension réseau Criel, Incheville	44 199,00 €	/	/	AE	Néant
Total	687 249,00 €	69 749,00 €	636 621,00 €		

3.2 Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	3 522 906,00 €	3 065 449,00 €	2 621 292,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	506 457,00 €	487 371,00 €	437 292,00 €
<i>Dont en intérêts</i>	36 352,00 €	29 914,00 €	17 643,00 €
<i>Dont en capital</i>	470 105,00 €	457 456,00 €	419 649,00 €
Montant remboursé durant l'exercice au SIVOM de GAMACHES	79 112,00 €	85 616,00 €	100 294,00 €

3.3 Amortissements des immobilisations réalisés

	2022	2023	2024
Montant des amortissements	485 260,00 €	593 537,00 €	624 175,00 €

3.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et des performances environnementales

Montants prévisionnels des études/travaux	Montants budgétisés en 2023	Montants budgétisés en 2024	Montants budgétisés en 2025
Branchements privatifs Criel plage/Yauville Criel sur Mer 112 ^{ème} tranche	52 153,00 €	60 453,00 €	/
Diag permanent Criel 119 ^{ème} tranche	/	/	20 000,00 €
Diagnostic système d'assainissement de Cuverville sur Yères, Fresnoy Folny et Sept Meules 122 ^{ème} tranche	122 925,00 €	106 505,00 €	/
Etude comparative filières traitement des boues 123 ^{ème} tranche	23 000,00 €	/	/
Réhab réseau Gousseauville Incheville 124 ^{ème} tranche	/	/	500 000,00 €
Réhab réseau Baromesnil/St Rémy Boscrocourt 125 ^{ème} tranche	400 000,00 €	150 000,00 €	151 000,00 €
Réhab réseau Criel bourg 126 ^{ème} tranche	1 000 000,00 €	1 272 000,00 €	610 000,00 €
Diagnostic H2S devenu Schéma Directeur d'Assainissement en 2025 127 ^{ème} tranche	35 000,00 €	70 000,00 €	321 000,00 €
Step de Cuverville sur Yères 128 ^{ème} tranche	375 000,00 €	416 105,00 €	335 000,00 €
Réhab postes Incheville/Longroy 129 ^{ème} tranche	/	124 200,00 €	76 000,00 €
Step Bailly clarificateur 130 ^{ème} tranche	/	30 000,00 €	/
Réhabilitation step Fresnoy Folny devenu step Sept Meules en 2025 131 ^{ème} tranche	/	50 000,00 €	301 000,00 €
Plan d'épandage (Melleville et Fresnoy) 132 ^{ème} tranche	/	10 000,00 €	25 000,00 €
Réhabilitation réseau Criel rue du Tréport 133 ^{ème} tranche	/	/	50 000,00 €
Réhabilitation step Fresnoy Folny 134 ^{ème} tranche	/	/	20 000,00 €
Travaux inopinés dont Chewington en 2024 Criel sur Mer 201 ^{ème} tranche	100 000,00 €	85 397,00 €	100 000,00 €
Travaux inopinés branchements bordure falaise 201 ^{ème} tranche	/	4 000,00 €	/
Branchements 202 ^{ème} tranche	/	50 000,00 €	117 000,00 €
Total	2 108 078,00 €	2 428 660,00 €	2 626 000,00 €

3.5 Programme pluriannuel de travaux

3.5.1 Collectivité

Objet des travaux 2023
Diag Cuverville, Fresnoy, Sept Meules 122 ^{ème} tranche
Etude comparative boues 123 ^{ème} tranche
Réhabilitation du réseau de Criel bourg 126 ^{ème} tranche
Réhabilitation de la step de Cuverville sur Yères 128 ^{ème} tranche
Travaux inopinés
Objet des travaux 2024
Réhabilitation du réseau d'Incheville Gousseauville études 124 ^{ème} tranche
Réhabilitation du réseau de St Rémy Boscrocourt Baromesnil 126 ^{ème} tranche
Réhabilitation du réseau de Criel bourg 126 ^{ème} tranche
Schéma Directeur d'assainissement 127 ^{ème} tranche
Réhabilitation de la step de Cuverville sur Yères 128 ^{ème} tranche
Réhab postes Incheville/Longroy 129 ^{ème} tranche
Réhabilitation step Sept Meules en 2025 131 ^{ème} tranche
Plan d'épandage (Melleville et Fresnoy) 132 ^{ème} tranche
Réhabilitation réseau Criel rue du Tréport études 133 ^{ème} tranche
Réhabilitation step Fresnoy Folny études 134 ^{ème} tranche
Travaux inopinés 201 ^{ème} tranche
Branchements 202 ^{ème} tranche

3.5.2 L'exploitant

Objet des travaux (renouvellement/neufs) 2024
Renouvellements sur les postes de relèvement PR Criel Marne Hydraulique ; PR Glicourt PR Longroy rte de Gamaches pompes 1 et 2 + batterie PR Longroy Usine Normov pompes 1 et 2 PR Longroy Moulin Benoît pompes 1 et 2 PR Mesnil Réaume Chasse-Marée pompes 1 et 2 + poire DIP Mesnil Réaume moteur pompe 2 PR Monchy Brassens barres de guidage et supports PR Fresnoy Levillain pompes 1 et 2 PR Fresnoy Froide rue pompes 1 et 2 PR Fresnoy Rte de Londinières pompes 1 et 2 + contrôleur de phase PR Fresnoy La Londe pompe 1 PR Fresnoy Tremble pompes 1 et 2 PR Gouchaupré rosiers pompes 1 et 2 PR Intraville Pimont pompes 1 et 2 PR St Pierre en Val PR Forêt pompes 1 et 2 + barres de guidage et supports PR St Pierre/Eu Hortensias pompes 1 et 2 PR Incheville Gare pompes 1 et 2 PR Incheville Sévigné pompes 1 et 2 PR Tourville la Chapelle Mairie pompes 1 et 2 PR Tourville la Chapelle Catteville pompes 1 et 2 PR Tourville la Chapelle Brunville canalisations chambre à vannes Aérojecteurs Auquemesnil platine + obturateurs + clapets + embouts fuite d'air + clapet sortie + pièces de maintenance diverse Aérojecteurs Bailly en Rivière platine + obturateurs + clapets + embouts fuite d'air + pompe vide cave + échelles + pièces de maintenance diverse Aérojecteur Baromesnil compresseur Aérojecteur Melleville platine + obturateurs + clapets + embouts fuite d'air + clapet entrée + pompe vide cave + pièces de maintenance diverse Aérojecteur Sept Meules platine + obturateurs + clapets + embouts fuite d'air + pièces de maintenance diverse
Renouvellements sur les step de : Criel sur Mer surpresseur et écran tactile armoire boues Bailly garde-corps, pompe recirculation, balais sur vis à boues Guerville agitateur silo à boues, éclairage intérieur, ballon d'eau chaude, recirculation pompe, PR toutes eaux pompes 1 et 2, extraction pompe, remise en peinture des locaux intérieur Melleville éclairage extérieur, recirculation pompes 1 et 2, PR toutes eaux pompe, extraction pompe, débitmètres entrées Melleville et Mesnil Réaume, remise en peinture des locaux intérieur
Scellement et remplacement de tampon D16/D1314 à Sept Meules
Création de 44 branchements neufs
Objet des travaux 2025
Renouvellements sur les postes de relèvement (armoires, pompes)
Renouvellements sur les step (armoires, pompes, portail, capot...)
Scellement et remplacement de tampon
Création de branchements neufs

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1 Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

	2022	2023	2024
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	1	1	3
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	16,32 €	29,24 €	166,74 €
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	140	89	99

4.2 Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisés

Objet des travaux	Année
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Angasmayo-Mitapasamana, Ayacucho, PEROU.	2017 à 2021 le projet n'a pas pu se réaliser
Infrastructure d'eau potable (captage, réservoir, conduite, branchements, lavabos) et d'assainissement (toilettes écologiques) en milieu rural avec une approche de bassin dans les communautés de Condor Paccha Ayacucho, PEROU.	2022 à 2025

5. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Taux moyen, à compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agende de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

	1er janv 2023		1er janv 2024		1er janv 2025		Evolution N/N-1	
Part de l'exploitant	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	-4,06%	-4,04%
Du service assainissement collectif	29,32	250,48	33,66	302,22	30,28	271,98	-10,04%	-10,01%
Part de la collectivité	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Pour le service eau potable	30	30	30	48	30	72	0%	50%
Pour l'assainissement collectif	58,00	175,20	58,00	175,20	58	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	77,04		79,96		75,22		-5,93%	
Consommation d'eau potable*	/	/	/	/	55,20	/	/	/
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux eau potable au 01/01/25	45,60	/	45,60	/	2,04	/	/	/
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Devient performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	22,20	/	22,20	/	3,20	/	/	/
Préservation ressources en eau* Devient prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24	/	12,16	/	14,78	/	21,55%	/
TVA	66,77		74,04		71,53		-3,39%	
Pour les redevances * et **	5,24	/	5,40	/	4,28	/	-20,74%	/
Pour le service eau potable*	10,23	/	11,73	/	13,70	/	16,80%	/
Pour l'assainissement collectif **	51,30	/	56,91	/	53,55	/	-5,91%	/
Total TTC global	842,88		936,40		931,32		-0,54%	
Pour les redevances	82,28	/	85,36	/	79,50	/	-6,87%	/
Pour le service eau potable	196,30	/	225,05	/	262,81	/	16,78%	/
Pour l'assainissement collectif	564,30	/	625,99	/	589,01	/	-5,91%	/

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDIENNES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ : **Taux de base, à compter du 1^{er} janvier 2025 suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, la redevance pollution disparaît et elle est remplacée par les redevances performances eau potable et assainissement collectif et consommation d'eau potable. La redevance préservation des ressources est remplacée par la redevance prélèvement sur la ressource.**

	1er janv 2023		1er janv 2024		1er janv 2025		Evolution N/N-1	
	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso	Abonnement	Conso
Part de l'exploitant								
Du service eau potable	40,06	86,01	48,72	104,60	46,74	100,37	21,62%	21,61%
Du service assainissement collectif	29,32	250,48	33,66	302,22	30,28	271,98	14,80%	20,66%
Part de la collectivité								
Pour le service eau potable	30	30	30	30	30	72	0%	0%
Pour l'assainissement collectif	58,00	175,20	58,00	175,20	58	175,20	0%	0%
Agence de l'Eau	57,84		60,76		75,22		5,05%	
Consommation d'eau potable*	/		/		55,20		/	
Redevance de pollution domestique* disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux eau potable au 01/01/25	26,40		26,40		2,04		/	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte** disparaît au 31/12/24 Deviens performance des réseaux d'assainissement collectif au 01/01/25	22,20		22,20		3,20		/	
Préservation ressources en eau* Deviens prélèvement sur la ressource au 01/01/25	9,24		12,16		14,78		31,60%	
TVA	65,71		72,98		71,53		11,06%	
Pour les redevances * et **	4,18		4,34		4,28		3,83%	
Pour le service eau potable*	10,23		11,73		13,70		14,66%	
Pour l'assainissement collectif **	51,30		56,91		53,55		4,69%	
Total TTC global	822,62		916,14		931,32		1,66%	
Pour les redevances	62,02		65,10		79,50		22,12%	
Pour le service eau potable	196,30		225,05		262,81		16,78%	
Pour l'assainissement collectif	564,30		625,99		589,01		-5,91%	

Pour 2024/2025 : * TVA 5,5% et ** TVA 10%

Deux montants différents pour la redevance pollution selon si communes en taux de base ou en taux moyen.

Taux de base : AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, FRESNOY FOLNY, LES IFS, LONDINIÈRES, PUISEVAL, PETIT CAUX, ST MARTIN LE GAILLARD, ST OUEEN SOUS BAILLY, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY-CAPVAL.

Taux moyen : BAROMESNIL, BAZINVAL, BEAUCHAMPS, ETALONDES, EU, FLOCCQUES, GUERVILLE, INCHEVILLE, LONGROY, MELLEVILLE, MESNIL REAUME, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, ST PIERRE EN VAL, ST REMY BOSROCOURT.

*Commune Nouvelle de PETIT CAUX (intègre 10 communes du syndicat (Assigny, Auquemesnil, Brunville, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, St Quentin au Bosc, Tourville la Chapelle)

6. ANNEXE AESN Lettre Maire